



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine et le Secrétaire permanent du G5 Sahel procèdent à la signature du Protocole d'Accord pour l'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5 Sahel

Addis Abéba, le 23 mars 2018 : Le Commissaire à la Paix et à la Sécurité de l'Union africaine(UA), SE Ambassadeur Smail Chergui au nom de l'Union africaine et son SE M. Maman Sambo Sidikou, Secrétaire permanent du G5 Sahel ont procédé ce vendredi 23 mars 2018 à la signature du Protocole d'Accord pour l'opérationnalisation de la Force Conjointe du G5 Sahel.

Le Protocole d'Accord a pour but de mettre en place un cadre par lequel l'UA appuiera le G5 Sahel dans la mobilisation des ressources additionnelles pour l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. Cet objectif s'inscrit dans le cadre du Communiqué de la 679ème Réunion du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) tenue à Addis Abéba, le 13 avril 2017 par lequel le CPS a approuvé le Concept Stratégique des Opérations (CONOPS) de la Force Conjointe du G5 Sahel et des termes de la Déclaration du Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres du G5 Sahel, tenu à Niamey, réaffirmant la nécessité d'une coopération plus renforcée entre la Commission de l'UA et le G5 Sahel.

A travers ce Protocole d'Accord, le Secrétariat et la Force du G5 Sahel maintiendront une coordination permanente avec la Commission de l'UA, en vue de l'opérationnalisation effective de la Force Conjointe. Les deux Parties ont convenu de la mise en place d'une structure de coordination qui apportera un appui technique immédiat au secretariat du G5 sahel, notamment à la mise en place de conditions de gouvernance du fonds fiduciaire, pour la mobilisation de ressources additionnelles nécessaires à la réalisation des objectifs de sécurité et de développement du G5 Sahel.

En outre, la signature du Protocole d'Accord répond à l'objectif d'une plus grande appropriation de cette initiative par les cinq (5) pays du G5 Sahel et la mise en œuvre de la décision des Ministres africains de la Défense et de la Sécurité de l'UA, relative aux Mécanismes ad hoc et l'impératif de leur insertion dans l'Architecture Africaine de Paix et de Sécurité (APSA).

Fin